



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/01/17/8 portant sur

L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA CCINCA AU MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ABOUTISSANT À LA CONCEPTION ET À LA MISE À DISPOSITION DES ENTREPRISES D'OUTILS INNOVANTS DE TRACABILITÉ, A LA MISE À DISPOSITION DE SERVICES INTEGRES, DE PROMOTION/VENTE ET DE SERVICES PERMETTANT LA CONSTITUTION D'UN NOUVEAU RESEAU D'ACTEURS ECONOMIQUES DANS LE CADRE DU PROJET EUROPEEN ALPIMED INNOV CO FINANCE PAR LE PROGRAMME ALCOTRA INTERREG IVC

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 17 janvier 2022*

PRÉSENTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal – Inspecteur des finances publiques - Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CARLADOUS Laure, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**



EN VISIOCONFERENCE

Monsieur FLORY Pierre-Gil -Directeur adjoint des interventions et de la coordination de l'État (DICE) -
représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Madame GLEIZES Sophie - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux
consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DUMAS Philippe,
GRECH Stéphane, JASSET Marc, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte,
SOURAUD Emmanuel, **Membres Élus Titulaires.**

***56 Membres participants en présentiel et à distance, le quorum de 33 votants est atteint
conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA.
L'Assemblée peut valablement délibérer.***

EXCUSÉS

Messieurs ESTEVE Dominique KLEYNHOF Bernard, **Présidents Honoraires**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur DI NATALE Paul Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, COURTADE Anny, LEROY Anne,
MOULARD Patrick, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, **Présidents honoraires**

Monsieur VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



CONTEXTE :

Dans un souci de simplification de gestion et de recherche d'économies financières, la CCI Nice Côte d'Azur (ci-après CCINCA), la Chambre d'Agriculture 06 (ci-après la CA 06) et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA (ci-après la CMAR-PACA), ont décidé de lancer une opération groupée d'achats dans le cadre du projet européen ALPIMED.

Cette opération correspond à une volonté commune de la CCI 06, de la CA 06 et de la CMAR-PACA d'œuvrer conjointement pour l'accès à l'innovation et à la diffusion des nouvelles technologies sur le territoire du PITER ALPIMED, représentant majoritairement les vallées impactées par la tempête Alex. L'objectif est notamment d'accompagner les entreprises du territoire du projet dans la découverte et la mise en œuvre de solutions innovantes, permettant ainsi la valorisation et la traçabilité de leurs produits, tout en leur permettant de développer de nouvelles formes d'agrégation.

Cette volonté conjointe implique la constitution préalable d'un groupement de commandes avec les différentes entités (organismes intéressés liés) pour la préparation, la notification et l'exécution du marché, et prend la forme d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre établissements publics.

Elle est passée en application des articles L.2113-1 et L.2113-6 et suivants du Code de la Commande publique pour la passation d'un achat de prestations intellectuelles, lequel achat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet européen ALPIMED INNOV, financé par le programme européen ALCOTRA.

VU :

- Les articles L.2113-1, L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique
- L'article 119 du Règlement intérieur de la CCINCA
- L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA en date du 14 janvier 2022.

CONSIDERANT :

- ✚ Que Les établissements et organismes intéressés sont à ce jour les suivants :
 - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - La Chambre de l'Agriculture des Alpes-Maritimes,
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur,
- ✚ Que les principales caractéristiques prévues par la convention de Groupement sont les suivantes :
 - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région PACA sera le coordonnateur du groupement de la phase lancement à la phase notification du marché. L'exécution et la facturation seront gérées par chaque membre du groupement
 - Le budget maximum consacré à ce projet est de 40 000 € HT
 - Clef de la répartition financière :
 - Contribution CMAR PACA : 46%
 - Contribution CCINCA : 46%
 - Contribution CA : 8%



- Le marché prendra effet à sa notification pour une durée de **7 mois** il pourra ensuite éventuellement être reconduit par période successive d'un mois, sans dépasser la date de clôture du projet Alpimed Innov, le 2 octobre 2022 ;

✉ L'Avis favorable du Bureau en date du 14 janvier 2022.

L'ASSEMBLEE GENERALE DECIDE :

- ▶ D'approuver le projet de d'adhésion de la CCI NICE COTE D'AZUR au groupement de commandes selon les termes exposés ci-dessus ;
- ▶ De donner tous pouvoirs à son Président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et signer ladite convention d'adhésion de groupement de commandes.
- ▶ D'autoriser le Bureau à désigner :
 - Le (ou les) collaborateur(s) de la CCINCA pour représenter celle-ci en qualité de membre du Groupement dans le Comité de Coordination chargé de l'établissement du Dossier de Consultation, du suivi des opérations liées à la consultation auprès du coordonnateur.

Le projet de Convention d'adhésion de groupement de commandes est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64

Nombre de participants à la séance : 56 (quorum : 33, atteint)

Nombre de départs : 0

Nombre de votes exprimés : 53 (quorum : 33, atteint)

Abstention : 3

Contre : 0

Pour : 53

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 17 janvier 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO